

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 18 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pernet, Pesson et Trapenard, Mmes Chiron, Kahane et Puravet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Date de convocation : 14/09/2020

Date d'affichage : 15/09/2020

- Créances éteintes

La commission de surendettement des particuliers de l'Allier a accordé un effacement de dettes à un administré annulant des factures de cantine pour un montant de 345,65 €.

La commune est, par conséquent, tenue d'annuler cette recette en l'admettant en « créances éteintes » et en inscrivant les crédits correspondants au compte « 6542 ».

Vote : l'ensemble des membres présents accepte à l'unanimité

- Décisions modificatives

> *budget commune*

L'opération précitée oblige à trouver des crédits à hauteur de 346 € pour alimenter le compte 6542 « créances éteintes ».

Il est alors proposé de récupérer 71 € au compte 615221 « bâtiments publics », 250 € au compte 6574 « subventions aux associations » et 25 € au compte 65888 « autres ».

M. Deschamps explique ensuite que, face à l'opportunité de bénéficier d'une subvention intéressante au titre des amendes de police, des aménagements de sécurisation de la circulation sur la commune pourraient être envisagés plus tôt que prévu.

Il précise que cette enveloppe, gérée par le Conseil Départemental, est alimentée par le produit des contraventions et, en partie, restituée aux communes qui déposent un dossier de demande de subvention en matière de sécurité routière.

Il indique alors qu'il est nécessaire, pour cela, d'abonder, en dépense, le compte 2152 « installations de voirie » à hauteur de 10 200 €, et en recette, le compte 1332 « amendes de Police » pour un montant de 2 550 €.

M. Desfarges souhaiterait, qu'avant le vote, le contenu du projet soit plus détaillé.

M. Deschamps indique alors que le devis comprend un radar pédagogique, différents panneaux de signalisation, la réfection des bandes blanches, un panneau lumineux signalant l'école et des miroirs de sécurité.

Vote : le Conseil Municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité

> *budget commerces*

Quelques aléas au restaurant (réparation de la chaufferie, remise aux normes d'une vanne de gaz,...) ont nécessité la réalisation d'un virement de crédit de 600 € pour alimenter le chapitre des « charges à caractère générale ».

Cette somme étant récupérée au compte « dépenses imprévues », l'opération est simplement exposée aux conseillers, sans vote.

- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement collectif de l'année 2019

M. Deschamps indique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif dont les conseillers ont eu préalablement connaissance.

Ce dernier est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Vote : le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce rapport et décide de le mettre en ligne.

- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

M. Deschamps explique que la CLECT a un rôle très important. En effet, lorsqu'une commune transfère une de ses compétences à la Communauté de Communes, les membres de cette commission, avec l'aide d'un cabinet d'audit, calcule l'attribution de compensation correspondante afin que l'intercommunalité verse de l'argent à la commune ou, à l'inverse, que la commune verse une participation à l'intercommunalité, selon le résultat obtenu.

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il est alors nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

M. Deschamps propose sa candidature pour être titulaire et Mme Chiron pour être suppléante.

Vote : l'ensemble du Conseil accepte, à l'unanimité, ces deux candidatures.

- Demande de subvention au titre des Amendes de Police

La dotation étant, cette année, particulièrement élevée et les dossiers trop peu nombreux, le Conseil Départemental a relancé les mairies, début septembre, afin de leur faire profiter d'un taux de subvention intéressant.

M. Claisse indique que, suite à la visite de la Directrice de l'UTT de St Pourçain, les aménagements suivants sont envisagés : réfection de toute la signalisation horizontale dans les bourgs de Boënat et Lalizolle, remplacement d'un panneau 30 par un panneau « zone 30 » à l'entrée de la commune sur la route de Sussat, pose d'un miroir de sécurité au carrefour des RD 998 et 284, pose d'un miroir de sécurité à la sortie de l'Impasse des Fonts Chapelle, pose d'un panneau « Stop » à la sortie du Chemin des Bruyères et à la sortie du chemin entre la salle des fêtes et la Route de Sussat, installation d'un radar pédagogique sur la Route des Colettes dans le sens La Croix des Bois – Boënat et pose d'un panneau lumineux avertissant la présence de l'école.

M. Deschamps précise que les règles en matière d'aménagement routier sont très strictes et qu'elles ne laissent pas beaucoup de liberté quant au choix des différentes installations. La pose d'un miroir pour une personne seule n'est, par exemple, pas autorisé. Il explique également que le programme des amendes de Police dispose de critères très précis et que tous les projets ne sont pas subventionnables.

L'ensemble de ces travaux a été chiffré, pose comprise, par l'entreprise Signaux Girod pour un montant de 8 500 € HT. M. Deschamps espère pouvoir compter sur une subvention d'environ 30 %, soit 2 550 € et indique que les travaux pourront commencer dès la semaine prochaine.

Vote : l'ensemble du Conseil arrête, à l'unanimité, ce projet

Il ajoute, d'une part, que la Directrice de l'UTT a bien voulu accepter le déplacement du panneau de sortie d'agglomération de Boënat juste avant le virage de la Veauce et que, d'autre part, celle-ci a demandé à la commune de bien vouloir enlever les rochers se trouvant en bas de la côte de Duème et devant la mairie du fait qu'ils représentaient un risque pour les automobilistes et engageaient la responsabilité du Maire en cas d'accident.

De son côté, Mme Kahane en profite pour rappeler combien la vitesse est trop excessive à Chalouze. M. Deschamps répond que la commune ne peut pas intervenir hors agglomération mais que les services du Conseil Départemental devraient cependant venir faire un comptage des véhicules et de la vitesse.

- Projets en cours

> plan d'adressage

Les échanges avec les services de La Poste étant particulièrement laborieux, il semble plus judicieux de reporter le projet d'amélioration de l'adressage sur la commune. En effet, vu la charge de travail que ce projet représente en amont, il semble difficile de le voir aboutir avant la fin de l'année.

M. Deschamps rappelle que l'objectif est que chaque habitant et que chaque site (aires de jeux, cimetière,...) dispose d'un numéro et d'un nom de voie afin de faciliter la tâche du facteur, le déploiement de la fibre, la distribution des colis ou encore l'intervention des secours.

> installation du columbarium

Malgré le retard pris par le fournisseur, le chantier a bien démarré (décaissement et tranchées d'implantation faits) et devrait être terminé fin octobre.

> travaux de voirie

M. Deschamps rappelle que le chemin bordant le terrain de foot et celui reliant les Fougères à l'Etang Roux seront, cette année, concernés.

Cependant, l'entreprise sous-traitante a également cumulé pas mal de retard. Les travaux devraient toutefois être exécutés d'ici fin octobre.

> études préalables aux travaux d'assainissement

Le bureau d'étude, Impact Conseil, commencera ses relevés sur le territoire communal à la fin du mois de septembre et a déjà demandé de lui fournir un certain nombre de fichiers informatiques, nombreux et détaillés, pour démarrer l'étude, ce qui demande un travail du secrétariat très lourd.

De plus, contrairement à ce qui était attendu, la commune devrait pouvoir bénéficier d'une aide de 50 % de l'Agence de l'Eau au lieu de 40 % et de 30 % du Conseil Départemental.

> diagnostic en vue de la réfection de l'église

L'architecte, déjà venu deux fois sur place, reviendra le 21 septembre prochain pour poursuivre son diagnostic et la constitution du cahier des charges.

Le Conseil Régional a également fait savoir, par un mail du 28 juillet dernier, qu'il pourrait apporter son soutien pour ces travaux à hauteur de 15 % qui s'ajouterait aux 35 % de l'Etat et au 30 % du Conseil Départemental soit donc un total de 80 % d'aides pour la commune.

- Aménagement de l'Etang de Duème

Cet espace, remis au propre depuis peu (lavoir curé, broussailles dégagées,...), a beaucoup été fréquenté cet été par les promeneurs, pêcheurs,... La cabane en bois devrait également être prochainement remise en état.

C'est pourquoi, M. Deschamps suggère aux conseillers d'aller visiter le site et de donner d'autres idées pouvant encore en améliorer l'environnement et le rendre plus attractif.

- Commerces

L'épicerie étant très probablement sur le point de fermer, Mrs Deschamps et Trapenard indiquent être en train de réfléchir à la possibilité d'ouvrir, à la place, un magasin de produits locaux, à l'image de la boutique éphémère de la commune de Menat, mais que toute autre proposition sera également étudiée.

La véranda qui se trouve à côté du local pourra, en attendant, permettre aux élèves qui prennent le bus de se mettre à l'abri.

M. Claisse aborde quant à lui l'inquiétude du restaurateur. En effet, ce dernier a réalisé un excellent chiffre durant la haute saison mais, comme partout dans la région, l'activité régresse avec la fin de l'été. Il rappelle que ses plats sont bons et copieux et que la vente à emporter fonctionne toujours bien.

Il indique également avoir évoqué avec lui la possibilité de proposer un dépôt de pain et de journaux en cas de fermeture de l'épicerie.

- Rentrée scolaire

La rentrée s'est déroulée dans de très bonnes conditions avec un effectif en hausse par rapport aux années précédentes : 30 élèves (hors réfugiés) sont inscrits à l'école.

Un bel article est paru, à ce sujet, dans La Montagne, le 3 septembre dernier dans lequel les mesures de gratuité de la cantine et de l'aide au permis de conduire ont aussi pu être abordées.

- Questions diverses

> *Viva Sioule*

Mme Chiron, administrateur du Centre Social Viva Sioule, rend compte de l'Assemblée Générale à laquelle elle a participé la veille. Elle rappelle que cette association propose tout un panel d'activités pour petits et grands grâce aux participations des communes et aux aides de la CAF.

Une adhésion à l'association est demandée à chacun des participants et les activités sont payantes selon qu'il s'agisse d'un intervenant extérieur ou non.

> *matériel de sonorisation*

M. Chades explique avoir un ensemble de matériel d'animation (lumières et sonorisation) qu'il pourrait mettre à la disposition de la commune et du Comité des Fêtes et vendre ensuite au prix de 5 - 6 000 €. Cet investissement permettrait, selon lui, de profiter de tarifs avantageux auprès d'animateurs.

Mrs Trapenard et Deschamps pensent que ce budget est trop conséquent et que, pour les animations qui se tiennent sur la commune, il est préférable de payer les orchestres à un prix plus élevé que de faire un investissement lourd.

M. Deschamps demande si, toutefois, l'achat d'une petite sono d'environ 600 €, notamment pour s'exprimer au micro, pourrait être utile. Mrs Conduché et Trapenard suggèrent de demander aux communes voisines ou à Viva Sioule de prêter leur matériel dès que le besoin se présente.

> *Comité des Fêtes*

M. Claisse indique que, lors de la dernière réunion du Comité des Fêtes, une animation pour halloween a été programmée le 31 octobre pour les enfants. Les parents seront avertis qu'un goûter se tiendra à la salle des fêtes à partir de 16 h et, qu'ensuite, un défilé dans les rues du Bourg se déroulera, sous leur responsabilité, à 17 h.

M. Claisse fait remarquer que cette première manifestation devrait permettre de réunir un peu de monde et d'animer la commune sans trop engager de frais ni demander trop de travail mais que, toutefois, pour les prochaines activités, il sera nécessaire d'avoir plus de bénévoles.

> *déploiement de la fibre*

Après la demande de plusieurs habitants de Chalouze, dont le hameau n'est toujours pas desservi par la fibre, M. Deschamps explique avoir repris contact avec son interlocuteur du Conseil Départemental pour comprendre cette situation. Ce dernier lui a fait savoir que, si la commune était désormais desservie, aucun habitant ne pouvait être lésé. Ainsi, un article expliquant la procédure à suivre pour se faire raccorder paraîtra dans le prochain bulletin.

> *amélioration du réseau mobile*

Le projet d'implantation de l'antenne aux Fougères ayant échoué, celle-ci sera finalement installée sur le haut du Bourg, sans gêner aucune habitation, d'ici le début de l'année 2021 dans le but d'améliorer la couverture mobile sur la commune classée, jusqu'à présent, en zone grise.

> *vandalisme*

La commune connaît, depuis quelques temps, différents actes de vandalisme. Le dernier en date s'est déroulé en pleine journée à l'Etang de Duème. Des témoins prétendent avoir vu la présence de motos et d'autres constatent la présence régulière de jeunes personnes. Une plainte faisant part de ces éléments a été déposée en Gendarmerie.

> *page Facebook*

M. Pesson revient sur le projet de la création d'une page Facebook pour la commune évoqué lors du dernier Conseil Municipal.

Pour l'instant, rien n'a encore été fait mais M. Pernet indique avoir été convié à une réunion avec d'autres communes voisines dans le but d'acheter, de manière groupée, un système d'application qui permettrait aux utilisateurs d'obtenir diverses informations sur la commune de son choix (menu de la cantine, programme des manifestations,...).

M. Pesson rappelle que la page Facebook est un système gratuit et instantané.

Les deux supports ne sont alors pas exclus et chacun peut poursuivre ses démarches.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.